

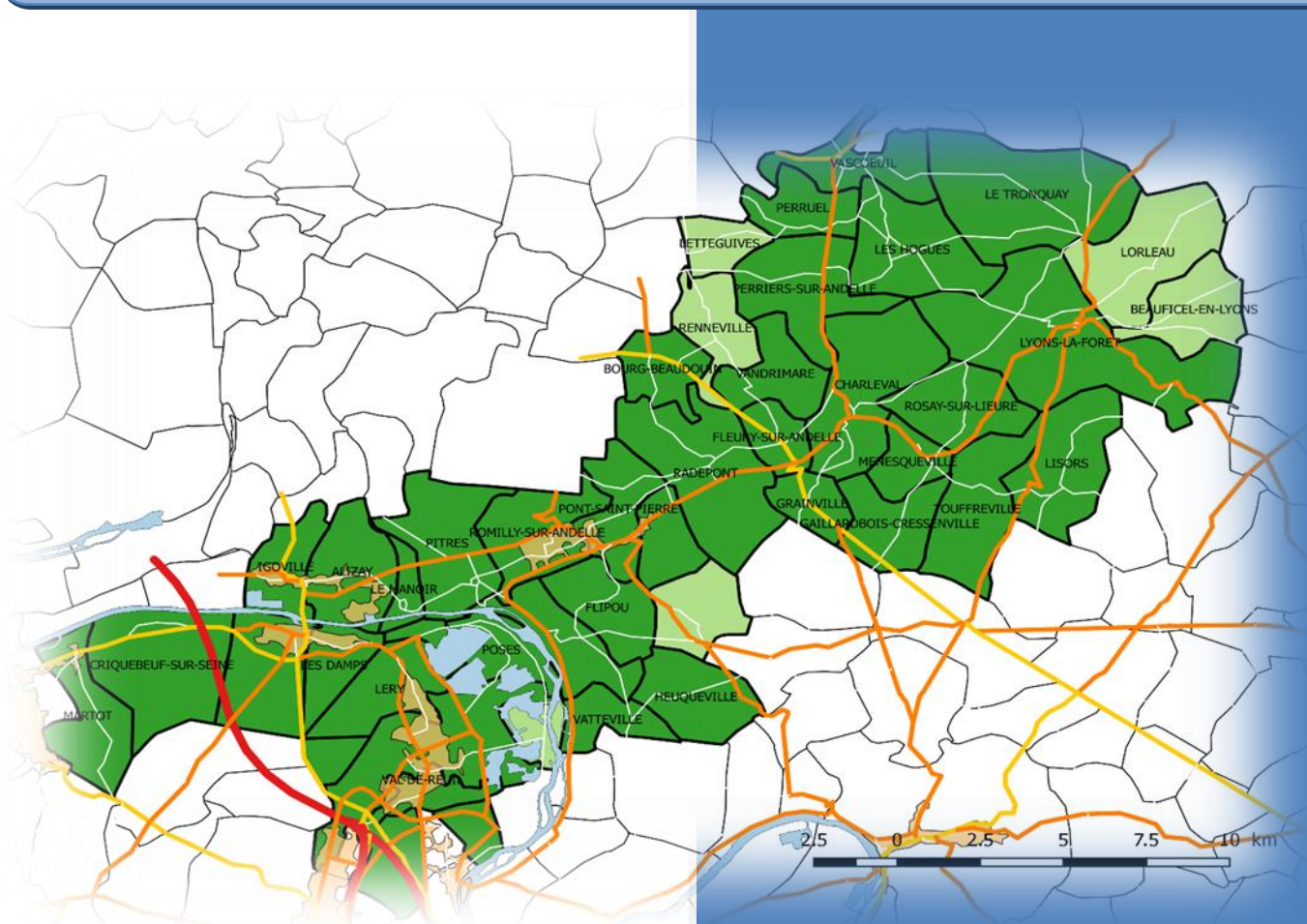
circonscription de Val de Reuil  
académie Rouen

académie  
Rouen  
éducation  
nationale



Inspection de  
l'éducation  
nationale  
circonscription de  
Val-de-Reuil

## ZOOM sur l'Éducation prioritaire sur la circonscription de Val-de-Reuil



Inspection de l'Éducation nationale  
Circonscription de Val-de-Reuil

84, place aux jeunes - 27100 Val-de-Reuil

Téléphone : 02.32.08.95.90

Télocopie : 02.32.61.18.24

[0271648v@ac-rouen.fr](mailto:0271648v@ac-rouen.fr)

Web : <http://circvaldereuil.spip.ac->

# 2015-2016

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>1) Évolution de l'Éducation prioritaire</b> .....	<b>2</b>
a) Repères chronologiques.....	2
b) Les 14 mesures du plan pour refonder l'Éducation prioritaire.....	5
c) Le référentiel de l'Éducation prioritaire.....	5
d) Le co-pilotage.....	5
e) Le projet de réseau 2015-2019.....	6
<b>2) L'Éducation prioritaire dans la région Haute Normandie</b> .....	<b>6</b>
<b>3) Les 2 réseaux de l'Éducation prioritaire sur la circonscription de Val-de-Reuil</b> .....	<b>7</b>
a) Descriptifs.....	7
b) Les moyens mis en œuvre.....	8
<b>4) Sitographie</b> .....	<b>9</b>
<b>5) Textes de référence</b> .....	<b>9</b>

## 1) Évolution de l'Éducation prioritaire.

### a) Repères chronologiques :

- La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans (1959, J. Berthoin) et le collège unique (1977, R. Haby), ont amené la massification de l'enseignement avec pour objectifs l'élévation du niveau de formation pour le plus grand nombre et réduction des inégalités des parcours scolaires. Les objectifs n'ayant pas été atteints : réflexion sur les causes de l'échec scolaire et apparition du rôle de l'environnement social et familial dans la réussite scolaire.
- **1981** : création des Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) par A. Savary Ministre de l'Éducation nationale pour «corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ».
- **1982** : Notion de projet qui doit être la base de l'action éducative en ZEP ; détermination des zones avec des indicateurs et dans une réflexion de l'ensemble des partenaires.  
Rentrée 1982 : 363 **Zones Prioritaires (ZP)**.
- **1990** : **Première relance de l'Éducation prioritaire** : consolide la politique éducative des ZEP et met l'accent sur l'objectif de réussite scolaire.  
Après la première relance : 796 établissements et 5503 écoles en ZEP.
- **1992** : Création du Centre Alain Savary (actuel Ifé) : centre ressource sur les pratiques en milieu difficile.  
Circulaire du 10 décembre : rôle des responsables et des coordonnateurs, maîtrise de la langue comme condition première à la réussite scolaire et perspectives de travail autour de trois axes :
  - la nécessaire évaluation interne et externe des ZEP ;
  - l'amélioration de l'image et du fonctionnement des ZEP ;
  - l'amélioration de la situation des personnels en ZEP.
- **1994** : Circulaire du 3 février : réaffirmation de l'**amélioration des résultats scolaires comme objectif central** des ZEP ; inscription des ZEP dans les dispositifs «politique de la ville» et accent sur une politique interministérielle ; aménagement de la carte, articulation classement ZEP et écoles et établissements sensibles.
- **1997** : Rapport de l'Inspection Générale : *Les Déterminants de la réussite scolaire en ZEP* (Catherine Moisan – IGEN- et Jacky Simon –IGAENR-) : importance du **pilotage à tous les niveaux**, de l'**accompagnement des acteurs de terrain**. Identification de facteurs concourant à la réussite des ZEP les plus efficaces :
  - la scolarisation précoce en maternelle ;
  - le recentrage sur les activités de base (dire, lire, écrire) ;
  - l'ouverture de l'école vers le quartier, la taille et la structure de la ZEP ;
  - la qualité du partenariat ;
  - les relations inter-degrés ;
  - le pilotage local par duo responsable-coordonnateur ;
  - la stabilité des enseignants.

**Seconde relance de l'éducation prioritaire** : réaffirmation de la priorité donnée aux apprentissages des élèves ; révision de la carte des ZEP et création des Réseaux d'Éducation prioritaire (REP) : des écoles et des établissements qui nécessitent une aide particulière sont associés à des établissements déjà en ZEP.

Circulaire du 13 novembre : consultation à partir du rapport « Moisan-Simon ».

- **1998** : circulaire du 19 juillet : s'inscrit dans la continuité de celle de 1997, du rapport « Moisan-Simon » et des assises nationales de Rouen (juin 1998) : mise en place les **contrats de réussite** par la contractualisation de moyens, nécessité d'un **suivi académique** et proposition des indicateurs qui constitueront le **tableau de bord** de la ZEP.
- **1999** : circulaire du 28 janvier : les conditions de l'élaboration, du pilotage et de l'accompagnement des **contrats de réussite des REP** ; recentrage de l'Éducation prioritaire sur les savoirs, notamment sur la maîtrise de la

langue (mais pas de limitation de l'action éducative aux seuls savoirs fondamentaux) ; proposition de 10 entrées pour structurer les contrats de réussite.

- **2000 : Création de pôles d'excellence scolaire** au service des apprentissages : développer, dans les ZEP et les REP, des activités de haut niveau de nature à renforcer les apprentissages et à valoriser l'image des écoles et des établissements ; optimisation de l'offre scolaire au bénéfice des ZEP et des REP (écoles d'application et maîtres formateurs, classes à horaires aménagés, sections sportives, européennes, bilingues...), construction de partenariats de qualité avec des institutions culturelles, scientifiques, sportives, des entreprises technologiquement avancées et des établissements d'enseignement supérieur.
- **2003** : circulaire : « **Des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer des contrats de réussite scolaire** » : nécessaire centrage sur les apprentissages scolaires, en particulier la maîtrise de la langue, la lecture et l'écriture ; importance de la continuité des apprentissages (école, collège, lycée), de la conduite des élèves vers une orientation positive ; importance et définition du pilotage.
- **2006** : rapport de l'Inspection Générale *La Contribution de l'Éducation prioritaire à l'égalité des chances* (A. Armand –IGEN- et B. Gille –IGAENR-) : bilan mitigé de la politique menée ; il propose :
  - des infléchissements pour une relance pédagogique et un accompagnement des enseignants ;
  - un meilleur ciblage des moyens sur les réseaux les plus difficiles : les réseaux de « niveau un » pilotés nationalement.

Circulaire du 30 mars : « **Principe et modalités de la politique de l'éducation prioritaire** » : **nouveau plan de relance de l'Éducation prioritaire** : distinction de plusieurs niveaux d'action.

- Création de 249 puis 253 **Réseaux Ambition Réussite (RAR)** : des moyens supplémentaires (professeurs référents et assistants pédagogiques), renforcement du suivi et de l'accompagnement, pilotage national.
- Les autres ZEP et REP deviennent des **Réseaux de Réussite Scolaire (RRS)** : pilotage académique.

Chaque RAR ou RRS est composé d'un seul collège et des écoles de son secteur de recrutement.

- **2010 : programme expérimental Collège Lycée Ambition Innovation Réussite (CLAIR)** : 105 établissements rencontrant le plus de difficultés relatives au climat scolaire dans 10 académies.
- **2011** : extension du programme CLAIR en programme **École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite (ÉCLAIR)** : intégration du premier degré et de la quasi-totalité des RAR : plus d'autonomie donnée aux établissements et aux réseaux afin de développer l'innovation ; création de la mission de « préfet des études », professeur coordonnateur par niveau au collège, chargé de renforcer les liens entre le pédagogique et l'éducatif, les liens avec le premier degré et avec les parents ; développement de la notion de postes à profil ; pilotage national.
- **2014 : Refondation de l'éducation prioritaire** : objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la Loi de Refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'Éducation prioritaire et les autres élèves de France.  
Circulaire du 4 juin : nouvelles orientations reposant sur trois principes forts.

La refondation de l'Éducation prioritaire :

1. **est avant tout pédagogique** : la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires se joue dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives ; nécessité d'une approche systémique inscrite dans la continuité des parcours ; mise à disposition d'un référentiel de l'Éducation prioritaire.
2. **soutient le travail en équipe**, la réflexion et la formation organisées au sein des réseaux afin que les pratiques professionnelles se construisent et se réfléchissent collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés.
3. **se met en place sur une nouvelle carte établie à partir de critères transparents** : meilleure prise en compte des nouvelles réalités économiques et sociales ; carte révisable tous les quatre ans,

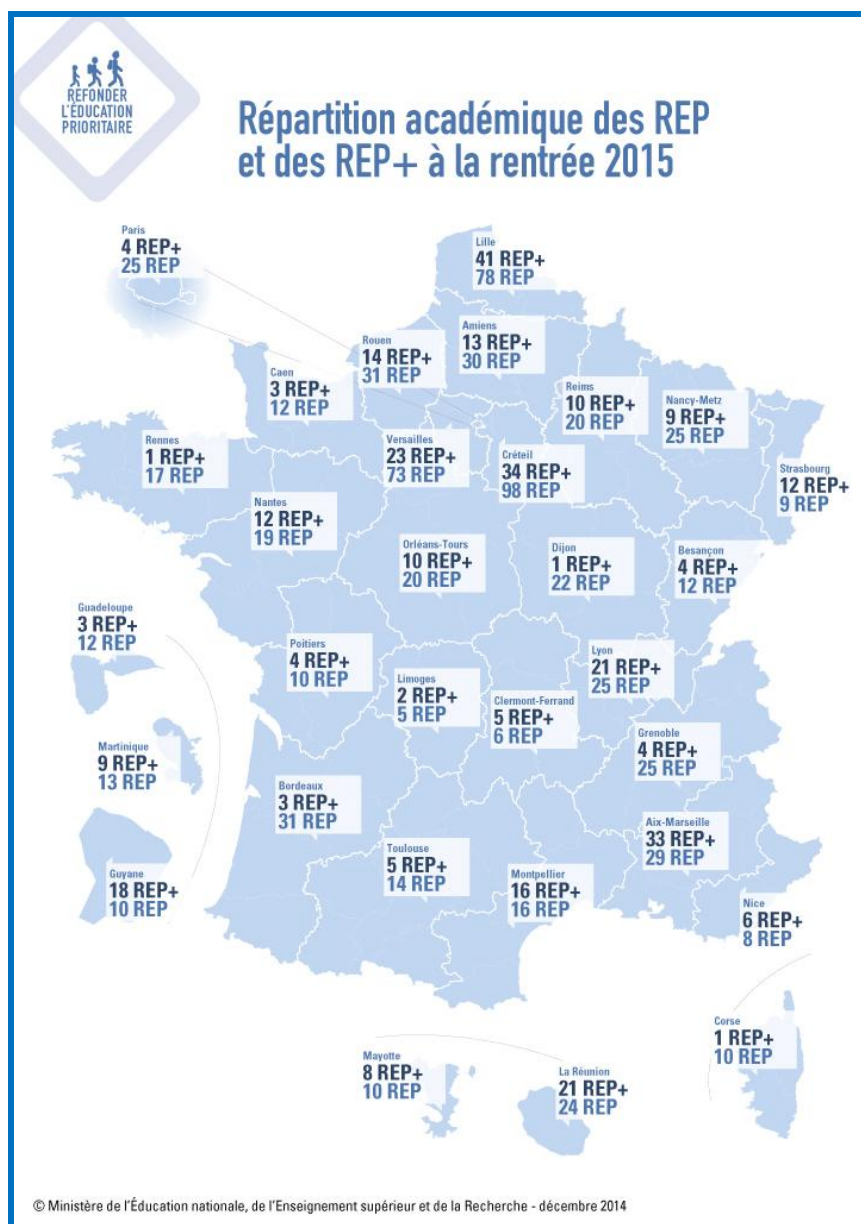
construite sur la base de l'Indice social créé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Indice social : calculé sur la base de 4 paramètres de difficulté sociale qui impacte la réussite scolaire (taux de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) défavorisées, de boursiers, d'élèves résidant en zone urbaine sensibles (ZUS), d'élèves en retard entrant en 6<sup>ème</sup>) ; permet de classer l'ensemble des collèges sur une échelle de difficulté sociale.

Distinction de deux types de réseau : **REP+** et **REP**; disparition des ECLAIR et RRS.

Rentrée 2014 : nouvelle politique de l'Éducation prioritaire préfigurée dans 102 réseaux **REP+ préfigurateurs**.

- **Rentrée 2015** : Nouvelle carte de l'Éducation prioritaire : 350 REP+ et 739 REP ; temps des enseignants organisé différemment (pondération dans le 2<sup>sd</sup> degré et 18 demi journées remplacées dans le premier degré).



<http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html>

Mise à jour BO n°40 du 29/10/2015, Programme REP :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94204](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94204)

Mise à jour BO n°40 du 29/10/2015, Programme REP+ :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94210](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94210)

## b) Les 14 mesures du plan pour refonder l'Éducation prioritaire :

<http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-education-prioritaire.html> :

### Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire

- Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau
- Mesure 2 - "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école
- Mesure 3 - Un accompagnement continu jusqu'à 16 h 30 pour les élèves de sixième
- Mesure 4 - L'extension du dispositif D'Col dans tous les collèges de l'éducation prioritaire
- Mesure 5 - Développer l'ambition et la curiosité des élèves pour les aider à construire leur parcours
- Mesure 6 - Le développement d'internats de proximité pour les collégiens

### Axe 2 : Des équipes éducatives formées, stables et soutenues

- Mesure 7 - Du temps pour travailler ensemble
- Mesure 8 - Un grand plan de formation continue et d'accompagnement pour l'éducation prioritaire
- Mesure 9 - Des incitations fortes pour stabiliser les équipes

### Axe 3 : Un cadre propice aux apprentissages

- Mesure 10 - Des projets de réseau pérennes construits sur la base des meilleures pratiques
- Mesure 11 - Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques et l'animation des réseaux
- Mesure 12 - Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école
- Mesure 13 - 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires pour améliorer le climat scolaire
- Mesure 14 - Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles

## c) Le référentiel de l'Éducation prioritaire :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education\\_prioritaire\\_et\\_accompagnement/53/5/referentiel\\_education\\_prioritaire\\_294535.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf) :

- Pose des principes d'actions organisés autour de 6 priorités, 15 thématiques et 78 items.
- Présente des recommandations et des dispositifs pédagogiques, éducatifs, des modalités de travail, des mesures relatives au pilotage et à l'accompagnement des équipes.

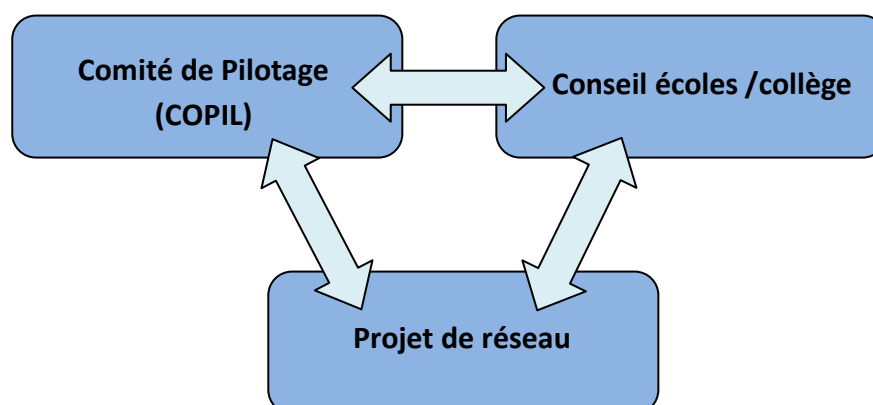
## d) Le co-pilotage :

La réforme de l'Éducation prioritaire s'articule autour de 2 instances :

- le **Comité de Pilotage (COFIL)** = instance décisionnaire avec le principal, l'IEN, l'IA-IPR référent, le coordonnateur, les partenaires sociaux, culturels, associatifs.
- le **Conseil Écoles/Collège** : réunit les acteurs de l'Éducation prioritaire pour organiser le travail pédagogique en lien avec le référentiel de l'Éducation prioritaire.

Les actions et projets pédagogiques communs aux équipes du premier et second degré doivent permettre l'acquisition du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Le travail de ces 2 instances doit aboutir à la rédaction d'un projet de réseau pour décembre 2015.



### e) Le projet de réseau 2015-2019 : <http://carep.spip.ac-rouen.fr/?Projets-de-reseaux-2015-2019>

Ses objectifs sont multiples :

«Le projet précisera notamment comment se met en place l'accueil des moins de trois ans, comment est mis en œuvre «plus de maîtres que de classes» et l'accompagnement continu des élèves de sixième. Il précisera les modalités de pilotage et de fonctionnement du réseau ainsi que les besoins de formation mis en évidence. Il explicitera enfin la manière dont l'action conduite sera régulièrement évaluée et valorisée (...). Pour tous les autres réseaux établis ou confirmés en 2015, ce projet est attendu pour décembre 2015. Dans tous les cas, le projet sera valable quatre ans. Il sera régulièrement actualisé et revu intégralement pour la rentrée 2019.», BO n°23 du 5 juin 2014 :

#### 5 principes pour rédiger le projet de réseau :

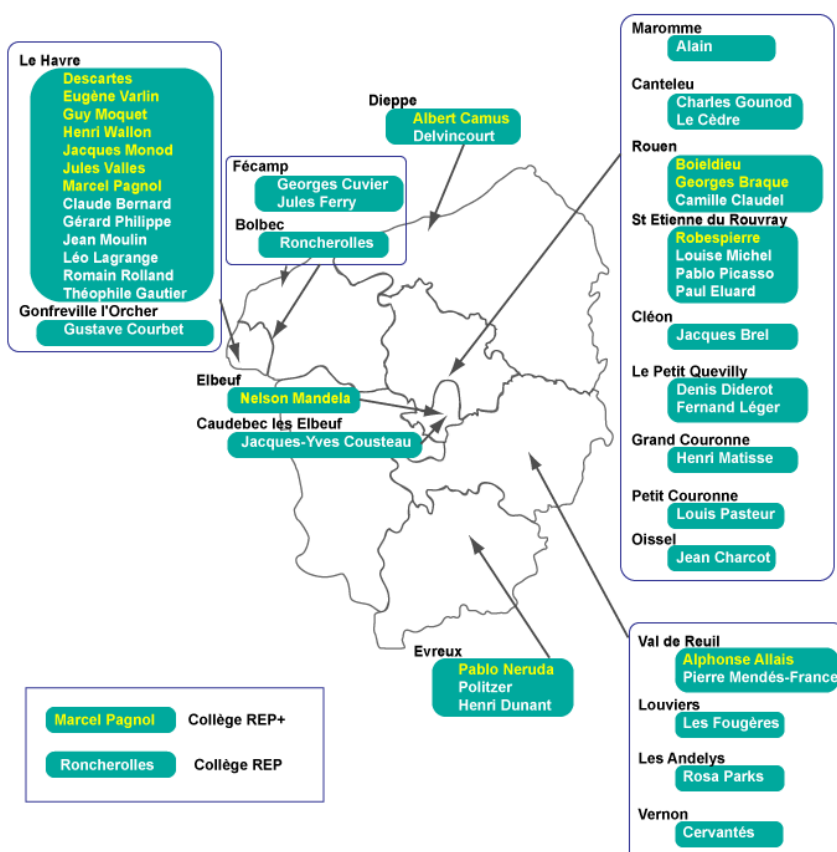
- ✓ Un savoir partagé sur les leviers d'efficacité ;
- ✓ Un cadre structurant à l'ensemble des acteurs ;
- ✓ Des principes d'actions pédagogiques et éducatifs partagés ;
- ✓ Des repères solides et fiables ;
- ✓ Une contribution collective pour mettre en œuvre les principes dans une complémentarité féconde entre les différents partenaires.

#### Formalisé en un document accessible à tous les partenaires concernés, il fait apparaître :

- ✓ le diagnostic de départ et une détermination rigoureuse des objectifs ;
- ✓ les actions retenues et les modalités de leur mise en œuvre ;
- ✓ les partenaires de l'action, les moyens mobilisés ;
- ✓ le calendrier des mises en œuvre ;
- ✓ les modalités d'évaluation prévues et la manière de les mettre en œuvre selon une périodicité adaptée aux besoins d'une régulation pertinente de l'action.

Le travail en réseau doit permettre la mobilisation des équipes autour de la réduction des effets des inégalités sociales et économiques en assurant la continuité Écoles/Collège par une mise en commun des orientations, un partage des informations et un travail collectif entre les enseignants du premier et second degré.

## 2) L'Éducation prioritaire dans la région Haute Normandie.



<http://www.ac-rouen.fr/de-la-maternelle-a-l-enseignement-superieur/college/les-etablissements-de-l-education-prioritaire-116971.kjsp?RH=ACCUEIL>

- Liste des écoles des REP+ de Haute Normandie : [http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/liste-ecoles-rep-rouen-2015\\_1436449339172-pdf](http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/liste-ecoles-rep-rouen-2015_1436449339172-pdf)
- Liste des écoles des REP de Haute Normandie : [http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/ecoles-participant-au-programme-rep-arrete-du-12-juin-2015-modifiant-l-arrete-du-12-fevrier-2015\\_1436449291533-pdf](http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/ecoles-participant-au-programme-rep-arrete-du-12-juin-2015-modifiant-l-arrete-du-12-fevrier-2015_1436449291533-pdf)
- Dans l'Eure et sur notre Bassin d'Éducation de Formation : <http://bef.spip.ac-rouen.fr/>

Il y a dans l'Eure 2 REP+ et 6 REP dont 1 REP+ et 4 REP sur notre Bassin d'Éducation et de Formation Louviers/Vernon/Val-de-Reuil/Les Andelys.

### 3) Les 2 réseaux d'Éducation prioritaire sur la circonscription de Val-de-Reuil.

#### a) Descriptifs :

	REP Collège Pierre Mendès France	REP+ Collège Alphonse ALLAIS
<b>Principaux</b>	M. Hocine BENHEDANE	Mme Sophie BOURDIN
<b>Adjoints</b>	Mme Sylvie HOCHART RONDET	Mme Gaëlle GOURIOU
<b>Directrice de SEGPA</b>		Mme Marie-Hélène CAPELLE
<b>IEN</b>	Mme Magali LOUBIÈRE	
<b>IA-IPR référent</b>	M. Pascal KOGUT	M. Gaëtan LE LU
<b>Coordonnatrices</b>	Mme Sandrine THOMAS	Mme Françoise DUGUAY
<b>Écoles attachées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- École maternelle Le Pivollet</li> <li>- École élémentaire Le Pivollet</li> <li>- École maternelle Louise Michel</li> <li>- École élémentaire Louise Michel</li> <li>- École maternelle Les Dominos</li> <li>- École élémentaire Les Dominos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- École maternelle Coluche</li> <li>- École élémentaire Coluche</li> <li>- École maternelle Jean Moulin</li> <li>- École élémentaire Jean Moulin</li> <li>- Cerfs Volants</li> <li>- École élémentaire de <b>Léry</b> (en dehors de l'Éducation Prioritaire mais bénéficiant d'une partie des moyens et actions mis en œuvre)</li> </ul>
<b>Effectifs (2014/2015)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles maternelles : 358 élèves</li> <li>- Écoles élémentaires : 519 élèves</li> <li>- Collège : 287 élèves</li> <li><b>TOTAL : 1164 élèves</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles maternelles : 303 élèves</li> <li>- Écoles élémentaires : 477 élèves</li> <li>- Collège : 426 élèves</li> <li><b>TOTAL : 1206 élèves</b></li> </ul>
<b>Effectifs (2015/2016)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles maternelles : 342 élèves+ 31 TPS</li> <li>- Écoles élémentaires : 510 élèves</li> <li>- Collège : 262 élèves</li> <li><b>TOTAL : 1145 élèves</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles maternelles : 301 élèves+ 13 TPS</li> <li>- Écoles élémentaires : 458 élèves</li> <li>- Collège : 343 + 71 SEGPA + 12 ULIS + 19 UPE2A = 445</li> <li>- <b>TOTAL : 1217 élèves</b></li> </ul>
<b>Total Éducation prioritaire : 2362 élèves</b>		



## b) Les moyens mis en œuvre :

	<b>REP Collège Pierre Mendès France</b>	<b>REP+ Collège Alphonse ALLAIS</b>
<b>TPS et classes passerelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Classe passerelle au Pivollet (14 élèves)</li> <li>- 1 TPS Dominos (16 élèves)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 TPS Cerfs Volants (13 élèves)</li> </ul>
<b>Plus de Maîtres que de Classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à Louise Michel 100%</li> <li>- 1 au Pivollet 100%</li> <li>- 1 aux Dominos 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à Coluche 50%</li> <li>- 1 à Jean Moulin 50%</li> </ul>
<b>Co-interventions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeurs de collège à l'école : Anglais (CM1/CM2), Sciences (CM1/CM2), Maths (CM1/CM2).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeurs de collège à l'école : Français (+ROLL) (Français du CP au CM2), Maths, EPS, Anglais, Espagnol.</li> <li>• Professeur des écoles (hors temps de classe) au collège: évaluations orales d'anglais.</li> </ul>
<b>Enseignants d'appui</b>	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme TAVERNIER (Professeur des Ecoles) : français</li> <li>• Mme JARRY (Professeur de Collège) : sciences, technologie.</li> </ul>
<b>Dispositifs particuliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe percussions</li> <li>• Classe à saveur artistique danse</li> <li>• Collège connecté</li> <li>• « Paroles de parents » : ateliers autour de la parentalité</li> <li>• Langage et communication: repérer, orienter, accompagner les parents</li> <li>• Espace parents au collège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6<sup>ème</sup> + 5<sup>ème</sup> « transdisciplinaire »</li> <li>• Oxygène*</li> <li>• Classe orchestre</li> <li>• Ateliers « Famille » : alphabétisation</li> <li>• « Paroles de parents » : ateliers autour de la parentalité</li> <li>• Espace parents au collège</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire (GS/CP)</li> <li>• Rallye Maths/EPS/Sciences/anglais (CM2)</li> <li>• En lien avec la cité des métiers : égalité filles/garçons face à l'orientation professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire (GS/CP)</li> <li>• Défi Maths /EPS</li> <li>• Défi français sur les 3 écoles élémentaires.</li> <li>• Rallye CM2 : Découverte du collège</li> <li>• Formation aux gestes de premiers secours : CM1/CM2</li> <li>• Dangers liés aux multi médias : CM1 et 6<sup>ème</sup>.</li> <li>• Prévention « vie affective et sexualité » du CE2 à la 3<sup>ème</sup>.</li> <li>• Dédale de vie : prévention des addictions : Compétences psycho-sociales.</li> <li>• Soirée à thèmes dans le cadre du CESC**.</li> <li>• Après-midi « école ouverte ».</li> <li>• Soirée école/familles.</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3h/PE en observation au collège.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 54h/PE avec présence des Professeurs de collège sur certaines formations</li> </ul>
<b>Instances</b>	COFIL Conseils écoles/collège Commissions d'harmonisation	COFIL Conseil écoles/collège Commissions d'harmonisation



À destination des élèves.



À destination des enseignants.



À destination des parents.

\*Dispositif innovant **Oxygène** : dans le cadre d'une convention entre l'école, le collège, la Mairie/PRE, le centre de loisirs ; à destination des élèves de CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> potentiellement décrocheurs. Prise en charge au sein du collège par des professeurs de collège et de SEGPA avec un travail particulier sur l'estime de soi. Les élèves de CM2 identifiés sont accueillis une fois par semaine au collège, les déplacements sont pris en charge par les parents.

9 élèves de CM2 ont été pris en charge en 2014-2015.

\*\*CESC : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

#### 4) Sitographie.

- Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP) : <http://carep.spip.ac-rouen.fr/?lang=fr>
- Education Prioritaire, réseau CANOPE : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>
- Observatoire des Zones Prioritaires (OZP) : <http://www.ozp.fr/>
- Ecole supérieure de l'Éducation nationale (ESEN) : conférence de J-Y Rocheix : Zones d'éducation prioritaire : origine, sens, enjeux : quel bilan ? : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1517&cHash=b1c83c973a>
- Institut français de l'Éducation : mise en œuvre du référentiel de l'Éducation prioritaire : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/referentiel-les-ressources-du-centre>
- Ressources numériques en histoire de l'éducation : <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=educprio>
- Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : <http://www.education.gouv.fr/>

#### 5) Textes de référence.

- Prolongation de la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans : ordonnance n° 59-45, décret n° 59-57.
- Réforme du collège unique : loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000334174>
- Circulaire n°81-238 du 1<sup>er</sup> juillet 1981, *Zones Prioritaires* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ81-238.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ81-238.pdf)
- Circulaire n°81-536 du 28 décembre 1981, *Zones prioritaires et programmes d'éducation prioritaires* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ81-536.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ81-536.pdf)
- Circulaire n° 82-128 du 19 mars 1982 : *Conception et mise en œuvre de projets dans les zones connaissant des difficultés scolaires et dans les établissements à la recherche d'une vie éducative nouvelle* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ82-128.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ82-128.pdf)
- Circulaire n° 82-589 du 15 décembre 1982 : *Suivi des projets dans les zones et les programmes d'éducation prioritaire* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ82-589.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ82-589.pdf)
- Circulaire n° 90.028 du 01/02/1990 (BO. 7 du 15/02/1990) : *Mise en œuvre de la politique des ZEP pour la période 1990-1993* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ90-028.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ90-028.pdf)
- Circulaire n° 92-360 : *La politique éducative dans les zones d'éducation prioritaires* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ92-360.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ92-360.pdf)
- Circulaire n°94-082 : *Zones d'éducation prioritaires : aménagement du réseau* : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ94-082.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ94-082.pdf)

- Circulaire n°97-233 du 31 octobre 1997 : Les zones d'éducatons prioritaires : [http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers\\_pdf/educprio/circ97-233.pdf](http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/fichiers_pdf/educprio/circ97-233.pdf)
- Circulaire n°98-145 du 10 juillet 1998 : *Relance de l'Education prioritaire : mise en place des réseaux et d'éducation prioritaire et des contrats de réussite* : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980716/scoe9801939c.htm>
- Circulaire n°99-007 du 20 janvier 1999 : *Relance de l'Education prioritaire : élaboration, pilotage et accompagnement des contrats de réussite des Réseaux d'éducation prioritaire* : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo990128/SCOE9803349C.htm>
- Circulaire n°99-194 du 3 décembre 1999 : *Préparation et suivi des volets « éducation » des contrats de ville* : <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/44/default.htm>
- Circulaire n°2000-008 du 8 février 2000 : *Les pôles d'excellence dans les ZEP et les réseaux d'éducation prioritaire* : <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/8/encart.htm>
- Circulaire n+2003-133 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 : *Éducation prioritaire des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer les contrats de réussite* : <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/33/MENE0301905C.htm>
- Circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006 : *Principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire* : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/14/MENE0600995C.htm>
- Circulaire n° 2010-096 du 07/07/2010 : *Programme « CLAIR »- Expérimentation année scolaire 201-2011* : <http://www.education.gouv.fr/cid52643/mene1017616c.html>
- Arrêté du 21 juin 2011 : *Programme « ECLAIR »* : <http://www.education.gouv.fr/cid56740/mene1100290a.html>
- Programme « ECLAIR » : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Innovation\\_experimentation/71/8/2011\\_vademecum\\_eclair\\_bdef\\_181718.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Innovation_experimentation/71/8/2011_vademecum_eclair_bdef_181718.pdf)
- Circulaire n°2012-201 du 18 décembre 2012 : *Dispositifs « plus de maîtres que de classes »* : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66628](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66628)
- Circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 : *Scolarisation des enfants de moins de trois ans* : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66627](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627)
- Circulaire n°2013-147 du 26 août 2013 : *Relation école-famille – Opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »* - : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73858](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73858)
- Circulaire n°2013-179 du 12 novembre 2013 : *Prévenir l'illettrisme* : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=74953](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74953)
- Circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 : *Refondation de l'éducation prioritaire* : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=80035](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035)
- Rapport CIMAP du 17 juillet 2013 : *Évaluation de la politique de l'éducation prioritaire, rapport et diagnostic* : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/08\\_Aout/15/9/Rapport\\_de\\_diagnostic\\_sur\\_l\\_evaluation\\_de\\_la\\_politique\\_de\\_l\\_education\\_prioritaire\\_266159.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08_Aout/15/9/Rapport_de_diagnostic_sur_l_evaluation_de_la_politique_de_l_education_prioritaire_266159.pdf)
- Rapport Moisan et Simon, 1997 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984001171/index.shtml>
- Rapport final de l'évaluation : *Refondation de la politique de l'Éducation prioritaire*, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, mai 2014. : [http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp\\_education\\_prioritaire\\_rapport-final.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_education_prioritaire_rapport-final.pdf)
- Rapport n°2006-076 de l'Inspection Générale de l'Education nationale et de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche : *Contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances*, octobre2006 : <http://media.education.gouv.fr/file/35/7/3357.pdf>
- Rapport : *Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous*, J-P. Delahaye, mai 2015 : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport\\_IGEN-mai2015-grande\\_pauvrete\\_reussite\\_scolaire\\_421527.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf)